



C.H de Vire

Centre Hospitalier de Vire
4 rue Emile Desvaux 14500 Vire
Tél : 02.31.67 47 47 poste 1009 –  : cgt@ch-vire.fr

Vire, le 6 mai 2020

COVID-19 INFOS EN VRAC

Depuis le début de la pandémie, nous avons peu communiqué par la voie habituelle. Nous avons concentré notre énergie à poser, par écrit, les difficultés et les problèmes que vous nous avez fait remonter. La CGT a travaillé activement et, ni l'ARS, ni le **Président du Conseil du Surveillance**, ne pourront déclarer de ne pas être informés de la situation alarmante au Centre hospitalier de Vire.



Vous avez été contaminé par le Covid 19 ?

Le 21 avril, Olivier VERAN a annoncé la reconnaissance en maladie professionnelle !

CONTACTEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT ET DEMANDEZ-LUI UN
CERTIFICAT DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Accompagnez ce certificat d'un **courrier en demandant à la Direction la reconnaissance en maladie professionnelle** (en lettre recommandée, en mail avec accusé de réception ou demandez au secrétariat de Direction une copie de votre courrier avec le cachet « arrivée le »).

TITULARISATION DES CONTRACTUELS : cette demande a été faite à la direction le 14 avril. Une pétition lancée par la CGT du CH VIRE est en ligne sur notre page Facebook CGT CH VIRE.
SIGNEZ-LA et FAITES-LA SIGNER !

JOURNEES AAD

Ces journées ne génèrent pas de temps RTT, mais ...
n'impactent pas la prime de service !

AGENTS DU STANDARD

La réglementation prévoit une pause au bout de **6 heures de travail**

Depuis le début du confinement, vous ne pouvez plus prendre vos pauses réglementaires ! **Notez le temps effectué en heures supplémentaires de manière quotidienne et surtout comptabilisez ces heures sur un carnet (ou autre).**

La direction n'a pas d'autre choix que de comptabiliser vos heures supplémentaires

**En cas de problème,
Contactez-nous !**

CONGES D'ETE

Les congés font partie des préoccupations de l'ensemble du personnel. Nous avons questionné la Direction et attendons leur réponse.
Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons un retour.

**6 DROITS D'ALERTE POUR
DANGER GRAVE ET IMMINENT
DECLARÉS :**

- ☒ 30 mars 2020 : les masques
- ☒ 6 avril 2020 : SSR
- ☒ 7 avril 2020 : nettoyage des sur blouses à usage unique
- ☒ 11 avril 2020 : Transfert de patient du SSR (service Cluster Covid +)
vers CANU
- ☒ 19 avril 2020 : Patient du SSR transféré sur CANU testé Covid +
- ☒ 24 avril 2020 : Résidente de l'EHPAD transféré de l'EHPAD CANU
avec suspicion Covid en Cardiologie / CSG



Rares retours de la Direction...mais à côté de la question !!

Faute d'informations aux personnels et au CHSCT, les membres CGT du CHSCT ont rédigé et adressé à la Direction le 11 avril un long questionnaire qui reprenait les préoccupations des agents de l'Hôpital et les missions de prévention en termes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail du CHSCT. Ce questionnaire a été mis à jour et renvoyé à la direction le 17 avril.



Très soucieuse de son **devoir de protection des salariés**, la Direction a ... simplement...**oublié de répondre** ! ... ou même de prendre les mesures adéquates de prévention !

La CGT a donc décidé de demander un CHSCT extraordinaire avec, à l'appui, un long document de 11 pages. Nous avons proposé cette idée à nos collègues de la CFDT qui nous ont rejoints dans cette démarche.

La demande de CHSCT Extraordinaire a donc été déposée le 5 mai, à l'unanimité des membres. Il est délicat de résumer ce document. Nous choisissons donc de mettre à disposition ce document dans son intégralité à celles et ceux qui nous en feront la demande. Vous pourrez également y lire les réponses de la Direction.